



Cour d'appel de Besançon

Besançon, le 9 mai 2023

**NOTICE EXPLICATIVE
A l'attention des médiateurs**

Textes :

- Dépêche du 20 décembre 2022 modifiant la dépêche du 8 février 2018 et apportant des précisions sur les modalités d'établissement des listes de médiateurs ainsi que sur les modalités relatives aux conditions d'inscriptions sur la liste des médiateurs près les cours d'appel.

Annexes :

- Annexe 1 : Formulaire médiateur personne physique
- Annexe 2 : Formulaire médiateur personne morale
- Annexe 2bis : Formulaire médiateur personne physique pour le compte d'une personne morale
- Annexe 3 : Formulaire prestations de médiation

Informations utiles :

- Les candidats peuvent solliciter leur inscription dans plusieurs cours d'appel, sans condition de résidence ou d'activité.
- L'exercice de l'activité de médiation n'est pas subordonné à la détention d'un quelconque diplôme. En revanche, l'exercice de l'activité de médiation peut être réservé par les instances professionnelles aux membres dont l'aptitude a été contrôlée.
- Il n'existe pas de nomenclature de spécialisation pour les médiateurs. La liste se limite aux spécialités « civiles, sociales, commerciales ou familiales ».

- **La liste des médiateurs sera dressée au cours du mois de novembre 2023, en vue d'une publication au 1^{er} janvier 2024.** Elle sera valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2027. Elle pourra toutefois être modifiée à tout moment, si nécessaire.
- Les médiateurs prêtent serment lors de leur première inscription sur la liste (y compris sur la liste d'une autre cour d'appel) ou de leur réinscription après radiation. *Pour les personnes physiques*, sont dispensés les membres des professions juridiques et judiciaires réglementées. *Pour les personnes morales*, le serment est prêté par le président ou son représentant légal, et par toute personne susceptible d'être désignée médiateur par la personne morale.

Procédure d'établissement de la liste des médiateurs

- La candidature doit être envoyée **par courrier électronique, au plus tard le 31 mai 2023, à l'adresse suivante :**

mediateurs.ca-besançon@justice.fr

- Elle doit être accompagnée, selon la situation du candidat :
 - d'un formulaire numéroté 1, 2, 2bis ou 3
 - des pièces justificatives énumérées ci-dessous, **chaque pièce envoyée séparément des autres :**

| | |
|--|---|
| Personne physique** | <ul style="list-style-type: none">• Copie de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour• Curriculum vitae• Copie des diplômes de médiateur obtenus ou des attestations de formation• Justificatifs des formations continues et des ateliers d'échanges ou d'analyse de pratique et supervision suivis au cours des trois dernières années |
| Personne morale dont l'objet social comprend la pratique de la médiation | <ul style="list-style-type: none">• Copie de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour du représentant légal• Extrait Kbis ou copie des statuts prévoyant, dans l'objet social, la mission d'exécution de la mesure de médiation• Liste des personnes physiques assurant l'exécution des mesures de médiation et, pour chacune d'entre elles, les pièces énumérées ci-dessus pour les personnes physiques** |

| | |
|---|---|
| <p style="text-align: center;">⚠</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour les services en ligne fournissant des prestations de médiations</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Politique de protection des données à caractère personnel et la preuve de ce qu'elle est accessible • Politique de confidentialité appliquée par le service en ligne et le formulaire d'accord des parties autorisant la divulgation des informations recueillies • Support de présentation des modalités de la réalisation de la médiation en ligne et la preuve de ce qu'il est accessible en ligne aux utilisateurs • Tout document justifiant de la présence de médiateurs personnes physiques travaillant au sein du service en ligne • Politique d'utilisation du/des traitements algorithmiques ou automatisés de données à caractère personnel, précisant la finalité des traitements utilisés • Preuve du recueil du consentement éclairé de l'utilisateur avant l'utilisation d'un traitement algorithmique ou automatisé de données à caractère personnel • Coordonnées du responsable de traitement et la preuve de leur accessibilité en ligne |
|---|---|